



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conjoint survivants

Question écrite n° 20737

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité au sujet des actions qu'accomplissent les associations de veuves civiles en direction de ces femmes déstabilisées dans leur quotidien. Il serait nécessaire que ces associations soient mieux reconnues. Il désire connaître ses intentions à ce sujet. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle.

Texte de la réponse

Les associations de veufs et de veuves civiles contribuent, en effet, à apporter aux conjoints survivants, dont un grand nombre sont des femmes, les informations et les conseils, mais aussi le soutien et la solidarité de proximité dont ils ont besoin. Quatre-vingt-treize de ces associations, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain sont regroupées au sein de la Fédération des associations de veuves civiles chefs de famille (FAVEC), créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et devenue, en 1998, la Fédération des associations de conjoints survivants. Cette fédération assure pleinement son rôle de partenaire des pouvoirs publics, en apportant régulièrement l'expérience et la capacité d'expertise qu'elle a acquise en plus de cinquante années d'accueil et d'écoute. Sans reprendre dans le détail toutes les actions qu'elle met en oeuvre, il convient de souligner l'importance du rassemblement annuel qui, depuis deux ans, se tient à son initiative à Paris et qu'elle envisage d'organiser en région. Cette manifestation, qui réunit notamment des jeunes hommes et des jeunes femmes confrontés précocement au décès de leur conjoint, constitue un moment fort d'échanges et de solidarité et mérite une attention toute particulière. La ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle apprécie le rôle et les actions de la FAVEC et rappelle qu'elle lui alloue, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, une subvention de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20737

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4914

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9043